

de mise en vigueur

du 13 septembre 2023

LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD

vu le préavis de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes

arrête

Art. 1

¹ Le décret du 13 juin 2023 accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de CHF 55'260'000.- pour la construction d'une centrale de chauffe utilisant l'eau du lac pour alimenter les bâtiments de l'Université de Lausanne (BLV 414.00), publié dans la "Feuille des avis officiels du Canton de Vaud" du 27 juin 2023, entre en vigueur avec effet au 1er octobre 2023.

Donné, sous le sceau du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 13 septembre 2023.

La présidente:

C. Luisier Brodard

Le vice-chancelier:

F. Vodoz

Date de publication : 22 septembre 2023